



Fermeture de l'entreprise pour les ponts

Par **nitrocom**, le **27/04/2009 à 18:47**

Bonjour, rnmon entreprise ferme pour faire les ponts de 22 mai et 13 juillet 2009, pour les employés pas de problème CP ou RTT obligatoire pour les équipes d'astreinte peut on les obligés à venir travailler pendant que l'entreprise ferme.rnmerci.

Par **jrockfalyn**, le **27/04/2009 à 18:49**

Bonjour, rn rnLa fermeture de l'entreprise pendant un pont n'est pas un droit prévu dans le code du travail, qui d'ailleurs, rappelons-le n'impose même pas le chômage des jours fériés à part le 1er mai.rn rnEn conséquence, l'employeur peut imposer le travail d'une partie des salariés ces jours là.rn rnIl n'y a donc rien à fairern rnCordialement

Par **nitrocom**, le **27/04/2009 à 23:16**

jrockfalyn, rnje te remercie pour cette précisionrn et encore merci pour avoir répondu aussi rapidement